VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR--SANS LIMITE.

SITES POUR BATIR

RUE SARATOGA, ENTRE L'AVENUE TULANE ET LA RUE GRAVIER,

CONVENABLE POUR EMPLACEMENT DE COMMERCE.

COTTAGE DOUBLE,

224-230 RUE SARATOGA,

Entre l'Avenue Tulane et la Rue Gravier.

JEUDI, LE 15 FEVRIER 1912, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE VEUVE PIERRE BARRERE.

No 98,922 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 15 février 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de ladite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procédera de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bassin (maintenant Saratoga), Sud Rempart, Commune et Gravier, laquelle portion de terre mesure dix-huit pieds deux lignes et demi de face à la rue Bassin (maintenant Saratoga), dix-huit pieds un pouce et demi de largeur dans le fond sur soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de profondeur, plus ou moins, et est la moitié à côté de la rue Commune du lot original désigné par le numéro trois sur un plan dressé par E. Surgi, daté du 20 avril 1848, déposé en l'étude de J. Cavillier, ancien notaire en cette ville.

Deuxième— Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville désigné par la lettre B, dans l'îlet borné par les rues Bassin (maintenant Saratoga), Sud Rempart, Gravier et Commune, sur un devis dressé par Louis H. Pillé daté du 18 novembre 1874, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant Wm J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 21 nov. 1874, lequel lot mesurant d'après ledit devis dix-huit pieds et deux lignes de face à la rue Bassin (maintenant Saratoga), soixante-trois pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Commune, le divisant du lot A, sur ledit devis, soixante-trois pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé le plus près de la rue Gravier et dix-huit pieds un pouce et six lignes en largeur dans le fond.

Troisième— Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bassin (maintenant Saratoga), Sud Remparts, Gravier et Commune, ayant en mesure anglaise soixante-dix pieds de face à la rue Bassin (maintenant Saratoga) sur soixante pieds de profondeur (mesure française) diminuant en largeur dans le fond pour qu'il n'y ait que cinquante-sept pieds neuf pouces et demi de largeur sur la ligne du fond, mesure anglaise; borné d'un côté par la propriété de Noel Badon, ou assigné et de l'autre côté par la propriété de Wm M. Lambert ou assigné.

Les améliorations sont connues comme Nos 224-230 rue Saratoga, entre l'avenue Tulane et la rue Gravier, l'îlet rue Sud Rempart et comprenant quatre (4) chambres et cuisine de chaque côté.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication sur la propriété, ledit intérêt étant payable annuellement, garanti par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale, l'actes de vente devant contenir la clause de non aliénation la vente sous estimation et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses de sécurité dans les actes de vente; l'acquéreur devant assurer et tenir assurées les améliorations pour le montant de la portion du crédit, et devant transférer la police ou les polices au porteur des dits billets, et devant déposer chez l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication, et devant recevoir les loyers que du jour du passage des actes de vente et de payer pour les frais du certificate requis et assumer le paiement des polices d'assurance non expirées et de payer pour les primes non acquises et d'assumer les taxes de 1912. La tutrice devant être mise en pouvoir de signer et exécuter les actes nécessaires pour la vente.

Les actes de vente devant être passés pardevant Gustave A. Llambias, notaire en cette ville, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
806 rue Perdido.

14 jan—14 21 28—fév 4 11 15

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Maison Double qui Rapporte de Bons Revenus

RUE DUMAINE, ENTRE JOHNSON ET GALVEZ.

Succession de TIMOTHY FOLEY et épouse.—No 96,002.

No 96,002—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR LOUIS C. SPEAR, Encanteur, bureau 347 rue Carondelet—Il sera vendu, JEUDI le 25 janvier 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, signé le 19 décembre 1911, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, etc., dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Johnson, Galvez et St-Philippe, No 266; ledit lot étant désigné par le No 74, sur un plan dressé par Louis Brinqier, daté du 26 juillet 1836 et mesurant en mesure française quarante trois pieds, trois pouces et une ligne de face à la rue Maine (ou Dumaine), dix-sept pieds, neuf pouces, et cinq lignes sur la ligne du fond, cent pieds sur la ligne du côté le divisant du lot 73, cent trois pieds et sept pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté sur la ligne s'étendant sur la Propriété de Pontalba, laquelle ligne donne au dit lot une forme irrégulière.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a en un et deux ans, représentée par les billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt de la date l'adjudication jusqu'au paiement et garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être passé pardevant—— aux frais de l'acquéreur, l'acquéreur devant assumer au dessus et en plus de son enchère toutes les taxes de 1911 et tous les frais nécessaires pour compléter l'acte de vente.

24 déc—24 31—jan 7 14 21 25

Arthur H. Dicks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE PETER A. ST-CYR, JR.

No 97,443—Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Cour Civile de District—Division D.

COTTAGE SIMPLE.

JEUDI, le 25 janvier 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre à moi adressé par l'Hon. Potter Parker, juge de la susdite Cour daté du 22 décembre 1911 dans l'affaire intitulée et numérotée, la propriété ci-dessus décrite à savoir:

Un certain lot de terre et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé et étant dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 1068, borné par les rues Musique, Miro (autrefois Libérale), St-Roch (autrefois Washington) et Grant (autrefois Olympus), lequel dit lot est désigné par le No 13 sur un plan de Edgar Pilié, daté du 12 mars 1900, et mesurant trente pieds (30') de face à la rue Miro (autrefois Libérale) sur une profondeur de cent vingt pieds (120') quatre pouces (4") entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par le défunt Peter A. St-Cyr Jr. par acte passé pardevant George A. Deering, notaire, le 5 novembre 1902, et dument enrégistré en le livre des Transferts 188, Folio 740. Les améliorations consistent d'un cottage simple No 2426 rue Miro, contenant trois chambres, toiture en bardaux, retiré du trottoir, sur le devant barrière en piquets.

Conditions—Une moitié (1|2) ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet de l'acquéreur et par lui endossé, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur du billet. Et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1911, l'encanteur devant signer l'acte notarial de la vente, lequel acte de vente devant être passé pardevant Wm J. Formento, notaire en cette ville, aux frais de l'acquéreur et déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

ARTHUR H. DICKS, Encanteur,
Bureau 437 rue Carondelet.

24 déc—24 31—jan 7 14 21 25

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Klein.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,270—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William H. Byrnes Jr, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Charles Louque, avocat.

17 jan —17 21 26

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Beer, Mayer & Co. versus Jules Durand.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 51,071 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 24 janvier 1912 à 11 heures A. M. la propriété ci-après décrite, à savoir: Une vitrine, un lot de candy, une balance, un lot de napeterie, deux glacières, un lot d'épiceries assorties, et etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant.—D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour. — Sol Weiss, avocat pour la demanderesse.

13 jan—13 18 24

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MENAGE

—ET—

AUTOMOBILE.

Succession de Francis J. Rivet.

No 98,996 —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur —Bureau No 339 rue Carondelet — MERCREDI, 31 janvier 1912, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, daté du 15 janvier 1912, juge de la susdite Cour, Division E, dans la susdite affaire, sur les lieux No 2622 rue Magazine, entre les rues Troisième et Quatrième:

Meubles de ménage se composant d'ameublements de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, bric à brac, rideaux et stores, ustensiles de cuisine, une automobile Cadillac en excellent état. Un bureau à couvercle à coulisse (roller top) et un poinçon pour chèque.

Aussi d'autres articles, le tout selon un inventaire enregistré à la Cour.

Conditions—Comptant.

Dart, Kernan & Dart, avocats.

18 jan—18 21 28 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES

—ET—

Terrains pour Bâtir

—DANS—

UNE SECTION QUI S'AMELIORE

—PRES D'UNE—

DOUBLE LIGNE DE CARS

A Deux îlets de la rue du Canal

—ET A UN—

Ilet de l'Avenue "City Park"

Succession de Mme Barbara Abris, Veuve de William Mehr.

No 95,750—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI le 8 février 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 8 décembre 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Premier—Un certain îlet de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 82 sur un plan par John Schreiber, voyer, le 20 mars 1836, déposé en l'étude de H. B. Canas, ancien notaire en cette ville, lequel dit îlet est borné par les rues Bienville, Conti, Anthony et Bernadotte, acquis livre des transferts 146 folio 183, et livre des transferts 214, folio 100.

Ledit îlet de terre sera vendu en lots subdivisés d'après un devis d'arpentage par M. Edgar Pilié, voyer, daté du 22 décembre 1911, comme suit:

Vingt-quatre lots de terre désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement. Les lots Nos 1 à 10 inclusivement sont contigus et mesurent comme suit: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Bienville et Bernadotte, et mesurant 31 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur et façade à la rue Anthony et entre lignes parallèles de 120 pieds. Les lots Nos 11 et 12 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Anthony sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes en profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 est contigu aux lots Nos 6, 7, 8, 9, 10 et 24 dans leur fond. Le lot No 12 est contigu aux lots Nos 13, 14, 15, 16, 17 et 23 dans leur fond. Les lots Nos 13 à 22 sont contigus et mesurent comme suit:

Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Conti et Anthony, et mesurant 32 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Conti, sur 120 pieds 9 pouces 6 lignes en profondeur et façade de la rue Anthony et entre lignes parallèles. Les améliorations sur le lot No 13 comprennent un cottage simple à un étage, couvert en ardoises, No 4838 rue Conti, contenant galerie et quatre chambres. Dans le fond il y a un (magasin ou entrepôt).

Les lots 14, 15, 16 et 17 mesurent chacun 31 pieds 10 pouces de face à la rue Conti sur 120 pieds, 9 pouces, 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 18, 19, 20 et 21 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Conti sur 120 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 22 formant l'encoignure des rues Conti et Bernadotte et mesurant 31 pieds, 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Conti sur 120 pieds, 9 pouces 6 lignes de profondeur et façade à la rue Bernadotte et entre lignes parallèles. Les lots Nos 23 et 24 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bernadotte sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 23 est contigu aux lots Nos 12, 18, 19, 20, 21 et 22 dans le fond. Le lot No 24 est contigu aux lots Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 11 dans le fond.

Les rues Bienville et Anthony ont leur trottoir pavé en asphalte.

Deuxième—Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Iberville, Anthony et Helena, désigné par la lettre C, sur un devis d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté du 26 décembre 1911, d'après lequel, ledit lot mesurant 91 pieds, 7 pouces, 6 lignes sur le côté vers la rue Helena 112 pieds, 1 pouce 3 lignes sur l'autre ligne de côté séparant à un point sur la rue Bienville et 64 pieds, 9 pouces, 7 lignes de large sur la ligne du fond.

Troisième—Le cottage double en bois à un étage, Nos 4916 et 4918 rue Bienville, contenant quatre chambres de chaque côté, contigu et dans le même district et îlet que la propriété deuxièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le susdit devis par Pilié, le 26 décembre 1911 et mesurant 36 pieds 1 pouce de face à la rue Bienville sur 91 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Quatrième—Le cottage simple en bois à un étage, No 4924 rue Bienville, contenant trois chambres, contigu dans le même District et îlet que la propriété deuxièmement et troisièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre A sur ledit devis par M. Pilié, du 26 décembre 1911, et mesurant 43 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville sur 91 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété deuxièmement, troisièmement et quatrièmement décrite a été acquise livre de transferts 198, fol. 277 et livre des transferts 194, fol. 273.

Cette propriété est en voie de grandes améliorations et ayant le service par deux lignes de chars de ceinture qui est très agréable pour le centre des affaires aussi bien qu'une autre partie de la ville. Une occasion pour du spéculateur profit.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final.

L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et de coutume de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912, au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant requis de l'acquéreur au moment de la vente. Les actes de vente pardevant F. W. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

McCloskey & Benedict, avocats.

7 jan—7 14 21 28—fév 4 8

E. A. ANDRIEU.

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU,

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO.

Membre de la New Orleans Stock Exchange P. O. Boite 113. Nouvelle Orléans La

VENTES A D'ENCAN.

Stoudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

John A. Rawlins vs Merchants Express Co. Ltd.

No 99,143—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

AU PLUS OFFRANT.

Tous les effets mobiliers du Merchants Express se composant de "moteur truck", 4 wagons simples 3 wagons doubles, 1 jeu de harnais, meubles de bureau et installations, coffre fort en fer, machine à écrire, etc., etc. Aussi 1 lot de comptes courants de valeur.

A L'ENCAN,

Mercredi, 31 Janvier 1912,

A 11 heures A. M., sur les lieux, No 163 University Place.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Léonard L. Stern, Encanteur—vendront à l'enchère publique, aux susdits date et lieu, en vertu d'un ordre signé le 19 janvier 1912, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les effets mobiliers, à savoir:

Tous les effets mobiliers de la Merchants Express Co., Ltd, comprenant wagons, meubles de bureau et installations, comptes courants, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré au bureau des encanteurs.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

S. A. Montgomery, J. D. Dresner, avocats des pétitionnaires.

20 jan—20 21 28 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur.

William Nunn vs Duke et Nunn Co.

No 99,139—Cour Civile de District, Division B.

Au plus fort enchérisseur.

1 lot de matériel pour bâtir, briques à feu, terre à feu, "tile pipe", installations pour conduits d'égouts, briques pressées de St-Louis, briques à feu pour voûte, toilles à feu, poêle pour piétrage, marchandises en terre à feu, "herring bone laths", plâtre pour muraille, chaux vive, doublure de tuyaux, clous, brouettes, wagons, pelles, une grande balance Osgood pour wagon à charbon et balance pour bâtisse, un lot de chariot, un lot de coquilles assorties, 2 bâtisses en bois, etc., etc. Aussi un lot de comptes courants de valeur.

A l'Encan, MARDI, le 30 Janvier 1912, à 11 Heures A. M.

Sur les lieux, coin des rues Clio et Derbigny

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—Il sera vendu à l'enchère publique, à la susdite date et en lieu, en vertu d'un ordre signé le 15 janvier 1912, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

175 barils Coquilles pourries, 8 chargements de Coquilles "clam", 12 chargements de Charbon "black", 1 lot de "Bins" et Planches, 1 grand "Osgood Scale and Scale building" 3700 Briques à feu, 2 Charrettes, 1 wagon plateforme à ressorts pour deux chevaux, 1 lot de tuyaux en terre à feu, 1 lot de tuyaux et installations pour égouts (environ 1000 morceaux), à peu près 4000 briques pressées de St-Louis, 200 Briques à feu "Arch", 1 wagon à ressorts, 1 lot de divers "fire tile, 2 Brouettes, 1 lot de Poils pour plâtre (environ 284 balles), 9 kégs de Clous, 1 lot de marchandises en terre cuite incluant couvertures de cheminées et tuyaux, 1 lot de lettres pour le pavage de "Schillinger", 1 lot de chaux "black", environ 150 sacs de plâtre pour muraille, 1 lot doublure de conduits, deux bâtisses en bois sur un terrain, aussi un lot de comptes courants de valeur, le tout d'après l'inventaire enregistré en les bureaux de l'Encanteur.

Conditions—Comptant

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.—
322 rue Baronne.

Joh R. Todd, receiver.
W. F. Brewer, avocat.

19 janv—19 21 28 30

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'Emplacements de Commerce et de Résidence de Valeur,

Nos 3005-3007 Avenue Tulane, près du coin de la Rue Gayoso.

Les Améliorations Consistent d'une Résidence Ayant Six Chambres Grand Magasin Entrée et Grand Entrepôt. Maintenant Occupé comme Magasin de Fourrage et Résidence.

Succession de K. V. Glass Sr.

No 98,584—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur. — Bureau No 808 rue Perdido — JEUDI, le 15 février 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 9 janvier 1912, signé par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique au dernier et plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane, autrefois rue Commune, les rues Bandin, Gayoso et Sainlecdo, ledit lot est désigné par le No Deux, sur un plan dressé par George de Armas, voyer, daté du 22 décembre 1902 et annexé à un acte de Robert Legier, notaire, daté du 4 février 1903, d'après lequel plan ledit lot commence à une distance de trente-cinq pieds onze pouces et sept lignes de l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Gayoso; et mesurant trente-cinq pieds, onze pouces et sept lignes de face à l'avenue Tulane sur cent dix-sept pieds, trois pouces et deux lignes de profondeur sur ladite ligne le plus près de la rue Gayoso et le divisant du lot No un, sur ledit devis, cent vingt trois pieds, huit pouces et deux lignes sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No trois sur ledit devis, et trente-cinq pieds, cinq pouces de largeur dans le fond.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance s'il y en a, en un crédit de un an, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété avec le pacte de non aliénando, et toutes les autres clauses de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets; et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère, les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912, et pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication chez

LOUIS HUFFT, Encanteur,
808 rue Perdido.

H. W. Robinson, avocat pour l'administratrice.

14 janv—14 21 28—fév 4 11 15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Chas. H. Bolton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 94 211—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par L. R. Hoover, exécuteur testamentaire dativ de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier.— E. A. Parsons, avocat.

13 janv—12 16 21

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Héritiers de John T. Heim vs Mme Marie Kerth, veuve de Christopher Lorch.

No 99,115— Cour Civile de District, Division E.

3811-13 Rue Tchoupitoulas,

Entre les rues Peniston et Général Taylor.

—Cottage Double.

716 Rue Peniston,

Entre Laurel et Constance.

—Cottage Simple.

3818-3822 Rue Camp,

Entre Peniston et Général Taylor.

2 Cottages Simples.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd. Léonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 27 février 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu et signé le 17 janvier 1912, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1.—Un certain lot de terre, ensemble avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 3, sur un plan de St Joseph, maintenant îlet désigné par le No 109, sur un nouveau plan, lequel îlet est borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey (maintenant Annonciation) Peniston et Général Taylor, désigné comme lot No 13, sur un plan déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire, mesurant trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur cent trente-quatre pieds trois lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 14 et cent trente pieds un pouce une ligne sur la ligne de côté le divisant du lot No 12. Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 3811-13 rue Tchoupitoulas, comprenant un cottage double, 4 chambres, hangar, etc. de chaque côté.

2.—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peniston, Laurel, Général Taylor et Constance, désigné par le No 20 du dit îlet No 7 (maintenant 167), sur un plan lithographié annexé à un acte passé pardevant Hugh Madden ancien notaire en cette ville, le 22 janvier 1866, lequel dit lot mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Peniston, sur cent quinze pieds, dix pouces sur la ligne le divisant du fond des lots 16, 17 18 et 19, et cent quinze pieds, sept pouces et trois lignes, sur la ligne le divisant du lot 21. Les améliorations sont connues par le No municipal 716 rue Peniston, et consistent d'un cottage simple ayant véranda, 4 chambres, hangar, etc.

3.—Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par les Nos 4, 5 et 6 de l'îlet No 11 lequel est borné par les rues Camp, Magasine, Peniston et Général Taylor, d'après un certain plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 8 septembre 1864, lesdits lots sont contigus et mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Camp sur cent vingt pieds de profondeur, le tout en mesure américaine, et trente deux pieds deux pouces six lignes dans le fond. Les améliorations comprenant deux cottages simples connus par les Nos municipaux 3818-3822 rue Camp, contenant six chambres dans chaque maison.

Conditions—Un quart ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance payable en un, deux et trois ans, garantie par hypothèque sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité avec huit pour cent d'intérêt par an jusqu'au paiement sur les paiements différés, l'intérêt payable annuellement jusqu'à paiement. L'acquéreur devant payer pour tous les certificats nécessaires et de payer pour toutes les taxes de 1911. Les loyers n'appartiendront à l'acquéreur qu'à partir de l'adjudication du passage de l'acte de vente.

Les actes de vente pardevant Conrad G. Collins, notaire aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK STERN & GUMBEL Ltd.
Encanteurs.

21 janv—21 28—fév 4 11 18 25 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de James H. Maloney et epouse.

Nos 95,010 et 90,480 (consolidée)—Cour Civile de District, Division D.

La Propriété Commerciale de Valeur

137-39 RUE DAUPHINE,

Entre Canal et Iberville.

Magasin et Résidence en Briques à 3 Etages,

Vis-à-vis de D. H. Holmes Co., Ltd., à proximité de la Maison Blanche et du Théâtre Greenwall.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 27 février 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 17 janvier 1912, par l'Hon. Robert Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 94 lequel est borné par les rues Dauphine, Douane Bourgogne et Canal, ledit lot étant celui à côté de l'encignure des rues Dauphine et Douane, et mesurant vingt-six pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et deux lignes entre lignes parallèles, ayant une allée s'étendant à la rue Douane et en commun audit lot et autres lots, s'étendant le dessus de ladite allée étant incline dans sa susdite profondeur, et la résidence sur ledit lot étant désigné par le No 21 rue Dauphine (ancien numéro). Les améliorations comprennent un magasin et résidence simple à trois étages, contenant un grand magasin et arcade dans le fond; la cour est pavée, etc., les étages supérieurs contenant grands vestibules, environ 16 chambres, 2 chambres à bain, gaz, électricité, plombage sanitaire, escalier devant et derrière, galerie devant et derrière, etc.

Conditions — Comptant ou une moitié ou plus comptant et la balance en un et deux ou un, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de sept (7 0|0) pour cent par an de la date jusqu'au paiement garanti par hypothèque et lien de vendeur et la clause de non aliénation, le transfert de la police d'assurance et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurités d'un acte authentique d'hypothèque, l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1912 et tous les frais de l'acte de vente, en ajoutant tous droits, l'exécuteur devant avoir le droit de réduire les billets à leur valeur réelle. L'acte de vente pardevant Chas A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication chez

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd,
Encanteurs.

21 jan—21 28—fév 4 11 18 25 27

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Lucy Flowers, Epouse de Simon W. Bassett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 91 563 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte final présenté par James J. Wolfe notaire, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent (10 0|0) au moment de l'adjudication chez

I. B. RENNYSON,
Encanteur.

John J. Reilley, avocat pour le demandeur.
McCloskey & Benedict, avocats pour la défenderesse.

31 déc—31—jan 7 14 21 28—fév 1

VENTES A L'ENCAN

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR, SANS LIMITE OU RESERVE

John A. Sullivan vs Mlle Mary Whelan et al.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. Porter Parker, juge de la Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 98,660, daté et signé du 13 décembre 1911, dans l'affaire de John A. Sullivan vs Mlle Mary Whelan et al, No 98,660, Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai de vendre la propriété décrite comme suit à l'encan au dernier et plus haut enchérisseur, JEUDI, le 1er février 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

1° Un magasin et résidence, 355 rue S. Claiborne, encoignure de la rue Gravier, l'îlet des rues Commune et Derbigny, comprenant 3 chambres et bâtisse à deux chambres dans le fond du lot sur un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet Numéro 432 borné par les rues Gravier, Claiborne, Commune, (maintenant l'avenue Tulane) et la rue Derbigny, et désigné comme lot No vingt et un (21) formant l'encoignure des rues Gravier et Claiborne et mesurant onze [11'] pieds, trois [3"] pouces de face à la rue Gravier, quarante [40'] pieds un [1"] pouce, cinq [5'''] lignes de face et profondeur à la rue Claiborne, de là soixante-dix neuf [79'] pieds, six [6"] pouces, quatre [4'''] lignes s'étendant à un angle vers l'avenue Tulane, cent vingt [120] pieds en profondeur sur la ligne de côté contigue au lot No 20, et vingt sept [27'] trois [3"] pouces en largeur dans le fond, le tout d'après un arpentage dressé par Adloe Orr, député-voyer de ville, le 28 décembre 1911.

2° Un lot ayant une écurie à deux étages et hangar, 1705 rue Gravier, entre les rues